



Biens possédés par un émigrant du Canada

Nom	Prénom	Numéro d'assurance sociale			
Adresse postale		Date d'émigration du Canada	Année	Mois	Jour

Remplissez ce formulaire si vous avez cessé d'être un résident du Canada pendant l'année et que la juste valeur marchande de **tous** les biens que vous possédiez à la date où vous avez quitté le Canada dépassait 25 000 \$, à l'**exclusion** des biens suivants :

- (i) l'argent comptant (y compris les dépôts bancaires);
- (ii) les régimes de pension, les rentes, les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les régimes enregistrés d'épargne-études, les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, les comptes d'épargne libre d'impôt, les conventions de retraite, les régimes de prestations aux employés, les fiducies de soins de santé au bénéfice d'employés et certains autres régimes de prestations différées de pension;
- (iii) les biens, qui n'étaient pas des biens canadiens imposables, que vous possédiez la dernière fois que vous êtes devenu résident du Canada, ou dont vous avez hérité après être devenu résident du Canada la dernière fois, si vous avez été résident du Canada pendant 60 mois ou moins dans les 10 ans précédant votre émigration;
- (iv) chaque bien à usage personnel (tels que vos vêtements, vos biens ménagers, votre automobile et vos objets de collection) dont la juste valeur marchande est inférieure à 10 000 \$.

Joignez une copie de ce formulaire dûment rempli à votre déclaration de revenus. Assurez-vous de produire votre déclaration au plus tard à la date limite de production. La pénalité que nous imposons si vous produisez ce formulaire en retard est de 25 \$ par jour de retard. La pénalité minimale est de 100 \$, et la pénalité maximale, de 2 500 \$.

Liste des biens

Inscrivez ci-dessous tous les biens (y compris leur juste valeur marchande) que vous possédiez au moment où vous avez cessé d'être résident du Canada et indiquez (c) pour les biens canadiens ou (é) pour les biens étrangers (à l'extérieur du Canada).

Ces biens comprennent les actions (de sociétés privées ou publiques), les obligations, les débetures, les billets à ordre, les bons du Trésor, une participation dans une fiducie, une participation dans une société de personnes, les biens à usage personnel, les biens utilisés dans une entreprise (y compris ceux qui figurent à l'inventaire), les biens immeubles et les options d'achat de titres.

N'inscrivez pas les biens indiqués aux lignes (i) à (iv) ci-dessus. Si vous manquez d'espace, ajoutez une feuille.

	Description des biens (inscrivez l'adresse ou l'endroit dans le cas d'un immeuble ou d'un terrain)	Canadien (c) ou étranger (é)	Nombre d'actions (s'il y a lieu)	Juste valeur marchande à la date d'émigration
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				

Remplissez le formulaire T1243, *Disposition réputée de biens par un émigrant du Canada*, pour calculer et déclarer vos gains ou vos pertes en capital sur tous les biens dont vous êtes réputé avoir disposé à la date où vous avez cessé d'être résident du Canada.

Pour faire le choix de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu relatif à la disposition réputée de biens, remplissez le formulaire T1244, *Choix, en vertu du paragraphe 220(4.5) de la Loi de l'impôt sur le revenu, de reporter le paiement de l'impôt sur le revenu relatif à la disposition réputée de biens*.